

Le Canada Musical.

VOL 6.]

MONTREAL, 1^{ER} JUIN 1879.

[No. 2

Le prompt règlement de l'abonnement au "Canada Musical" pour l'année courante, [mai 1879-80,] échu le 1^{er} mai écoulé, nous obligera.

ETAT ACTUEL

DE LA

MUSIQUE EN ITALIE

PAR

Le Chevalier VAN ELEWYCK,

Docteur de l'Université Catholique de Louvain,
Maître de Chapelle de la Collégiale de Saint-Pierre à Louvain,
Secrétaire du Congrès international de musique sacrée de Belgique.

—:0:—

(Suite)

VILLE DE MILAN.

—:0:—

Au point de vue de la mission que vous m'avez fait l'honneur de me confier, Monsieur le Ministre, la ville de Milan est la plus intéressante de toute l'Italie.

Je partage mon rapport sur Milan en cinq parties. Je traiterai successivement : 1^o du Conservatoire royal ; 2^o de la musique dite de chambre et des écoles populaires pour l'enseignement de la musique instrumentale et du chant, 3^o de la maîtrise métropolitaine ; 4^o de la société de Sainte-Cécile (plain-chant et musique religieuse) ; 5^o des grands éditeurs de musique établis à Milan et, à ce propos, des tendances que révèle la nouvelle composition italienne, du journalisme musical et de la critique.

I

Quand on se livre à un examen sérieux du Conservatoire royal de Milan, on arrive à cette conclusion qu'il ne constitue pas seulement une école de musique comme le sont le plus grand nombre de celles d'Italie, mais une véritable Université, où tout ce qui, directement ou indirectement, se rattache à l'art musical, est étudié à fond. Aussi, l'article premier du Règlement, approuvé par le Roi en 1864, dit-il : " *Il R. Conservatorio di musica di Milano è istituito " per dare l'insegnamento gratuito della musica vocale e istrumentale, e per diffondere il buon gusto musica mercè la " esecuzione delle migliori composizioni antiche e moderne, " In quest'Istituto oltre alle Scuole musicali propriamente " dette, vi sono Scuole letterarie destinate a completare la " istruzione degli allievi "*

Je traiterai de l'histoire de cet établissement, de ses divers règlements, de sa bibliothèque. Je rendrai compte de la visite des classes que j'ai faite en détail, sous la conduite de son très-digne directeur, M. le chevalier Mazzucato.

Une étude intéressante à faire serait celle de l'enseignement de la musique à Milan avant la première révolution française. Elle exigerait trop de développements dans

ce rapport. Je me bornerai à résumer l'histoire du Conservatoire depuis l'avènement de Napoléon I^{er} au trône d'Italie. Je la dois, en grande partie, aux notes qu'à recueillies M. Ludovico Nobile Melzi, président de la commission directrice.

En 1807, le prince Eugène de Beauharnais promulgua, au nom de l'Empereur, le décret constitutif du Conservatoire

On y admit des élèves internes et des externes. Dix-huit bourses de pension gratuite furent réservées aux jeunes gens, six aux jeunes filles. Le maître de composition fut placé à la tête de l'établissement sous le titre de *Censore dell'Istituto*.

C'est sur la proposition de Simon Mayer (1) que Bonifacio Asioli fut nommé professeur d'esthétique, *Censore* et maître de chapelle de la cour. La valeur artistique d'Asioli est trop connue pour que je m'arrête longtemps à ce compositeur. Mélodiste avant tout, grand coloriste dans son instrumentation, Asioli visa aussi à la science. Il publia divers traités d'harmonie et des méthodes pour instruments. Un seul reproche peut lui être adressé, c'est qu'en musique religieuse, il se lança dans le style concertant, n'écrivit que d'une manière théâtrale et nuisit beaucoup à l'art vrai.

En 1814, Ambroise Minoja devint *Censore*. En 1826, Vincenzo Federici succéda à Minoja, et bientôt il eut lui-même un successeur, Francesco Basily. Nicola Vaccaj prit, en 1837, la place de Basily et la conserva jusqu'à la fin de 1844. De 1844 à 1850, Felice Frasi fut *Censore*, et après lui arriva M. Lauro Rossi.

Avant de parler du commandeur Lauro Rossi, je dois entrer dans quelques détails sur les directions qui ont précédé la sienne.

Celle d'Asioli donna lieu à de nombreuses discussions. Elle produisit cependant plusieurs sujets distingués, tant pour la composition que pour le chant et la virtuosité instrumentale. Bien des artistes italiens, aujourd'hui célèbres, datent de cette époque.

Malgré le succès relatif de l'enseignement créé par Asioli, le gouvernement autrichien fut mécontent de lui. Le comte Giulio Ottolmi fut placé à la tête de la partie administrative, Asioli se retira, et c'est ainsi que Minoja fut appelé à lui succéder.

Deux décrets impériaux, l'un de 1820, l'autre de 1823, apportèrent des modifications à l'organisation du Conservatoire. On supprima l'externat, et le gouvernement se réserva exclusivement la nomination aux *posti gratuiti* pour les pensionnaires. On donna aussi une plus grande importance aux études littéraires et on proclama, ce qui est très-vrai qu'un compositeur est un artiste incomplet lorsqu'il ignore l'histoire de son pays, le mouvement littéraire et artistique du monde civilisé et la philosophie des beaux-arts

Un rescrit du souverain (1826), confirmé par un autre de 1846, prescrivit encore une mesure excellente : l'obligation pour les professeurs d'enseigner pendant trois ans, avant d'être admis au titulariat définitif de leur cours.

Si la direction d'Asioli peut revendiquer avec honneur comme élèves datant de son temps, Soliva, Schraffer, Alari, Gordigiani, les directions qui l'ont suivie, de 1814 à 1848, citent avec non moins de gloire Schira, Cagnoni, Biaggi, Fumagalli pour les classes de composition et de piano, Arditi pour le violon, Piatti pour le violoncelle, Bottesini pour la contre-basse, Giuditta Grisi, les Brambilla pour le chant, etc. Une quantité d'opéras essayés, à cette époque, sur le petit théâtre du Conservatoire, eurent plus tard, dit M. Melzi, les honneurs des premières scènes d'Italie.

(1) Voir ce nom sous la rubrique BERGAME.